

Texte de politique générale :

Commission : Affaires politiques internationales

Question : Comment préserver les identités culturelles au sein de la mondialisation ?

Auteur : Kenya

Ancienne colonie britannique jusqu'en 1963, le Kenya a vu, durant son histoire, ses identités culturelles bouleversées. Victime collatérale du colonialisme, le pays tente aujourd'hui de s'affirmer et de préserver sa culture. Face à une ouverture des frontières ces dernières années, due à la croissance, le Kenya souhaite adopter une position défensive pour le bien de sa population.

Le Kenya, membre de "l'Africa finance corporation" depuis juin 2017, est conscient des opportunités que peut offrir la mondialisation concernant le développement des infrastructures et l'accès à un large choix de produits pour ses habitants. Mais face à une homogénéisation culturelle mondiale et à l'heure où la consommation de mode atteint les pays en développement, notre parti propose une mise en place d'institutions et de textes protégeant la culture nationale.

Certaines actions ont déjà été mises en place à l'échelle nationale et continentale, comme les articles 7.3 a et b de la Constitution, promouvant les 51 différents dialectes nationaux. De plus, ces trois dernières années, des mesures ont été prises par le pays pour favoriser les producteurs nationaux et relancer l'économie. Le Kenya a adhéré, en 2015, à l'accord "tripartite" regroupant 26 pays de l'Est africain. Cet accord, qui s'étend du Cap jusqu'au Caire, a pour but de limiter la fragmentation commerciale de l'Afrique en créant une zone de libre échange. En effet, de fortes inégalités économiques ont été ressenties entre les pays d'Afrique, suite à la montée en puissance de la mondialisation. Le développement des échanges intra-zone pourrait remédier à ce problème et mener à une convergence économique plus grande sur le continent. Enfin, en 2016, des mesures politiques ont été prises par un petit groupe de pays africains composé de l'Éthiopie, du Kenya, du Nigeria et de l'Afrique du Sud, pour faire progresser les entreprises africaines. Plus qu'une volonté de rejet, c'est une vraie stratégie mise en place pour préserver le savoir-faire et la culture africaine.

D'un point de vue mondial, le Kenya pense nécessaire d'établir des lois protégeant les identités culturelles nationales pouvant être rapidement influencées par d'autres cultures étrangères. De plus, le pays estime nécessaire, pour proposer un choix de produits toujours plus vaste pour ses habitants, de conserver une identité culturelle. Ainsi, ces lois contraindraient les entreprises étrangères souhaitant s'implanter dans notre pays à répondre à un certain nombre de critères, dans le but d'éviter qu'elles ne prennent le pas sur les entreprises locales et influencent les coutumes nationales.

A l'heure où la demande mondiale correspond davantage à une demande de différence qu'à une demande de nécessité, le Kenya souhaite appliquer des mesures protectionnistes pour se recentrer sur son savoir faire et retrouver sa propre identité culturelle.